

Pourquoi voter ?

Dans la continuité de l'école élémentaire, les représentants AIPE au collège sont des parents d'élèves élus préoccupés par l'enseignement à Magny les Hameaux. Notre association n'est affiliée à aucune fédération, syndicat ou parti politique. Nous participons à la vie de l'établissement en facilitant les relations entre les parents d'élèves et la communauté éducative.

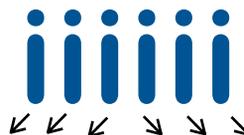
Nous pouvons assurer un rôle de médiateur en agissant auprès de M. Beneddine, le Chef d'Etablissement, en facilitant l'échange. Nous collaborons avec l'équipe administrative du collège et portons les sujets qui concernent nos enfants et la vie scolaire. Les parents d'élèves élus au conseil d'administration du collège Albert Einstein sont membres à part entière de ses instances participatives pour vous représenter (comme au conseil d'école pour l'enseignement primaire).

Voter, c'est être acteur de la scolarité de votre enfant !

Chacun des 2 parents vote :
1 enfant (ou une fratrie) = 2 votes



6 parents élus au Conseil d'Administration



Commissions Educatives, d'Hygiène et Sécurité, Conseil de Discipline, ...



2 parents au Conseil de classe



Où intervenons-nous ?

Auprès du Chef d'Etablissement

Il dirige le collège et préside le Conseil d'Administration :

- Il a autorité sur tous les personnels mis à sa disposition. Il exécute le budget et rend compte de sa gestion devant le Conseil d'Administration.
- Il peut prendre la responsabilité de mesures graves (fermeture de l'établissement, suspension des enseignements) si nécessaire.
- Il veille au bon déroulement des enseignements, de l'orientation et du contrôle des connaissances des élèves.

Aux Conseils de Classe (3 par an)

2 parents d'élèves par classe, répartis en fonction des résultats des élections du début d'année, y participent. Ils préparent un questionnaire préalable au conseil de classe et transmettent aux parents intéressés une information globale de la classe. Ils sont votre relais avec les enseignants.

Au Conseil d'Administration

Il réunit, environ 6 fois par an, des représentants des collectivités territoriales, des enseignants, des administratifs, des élèves et **des parents d'élèves** pour aborder :

- l'autonomie pédagogique du collège :

Préparation de la rentrée scolaire, liens avec les écoles primaires et lycées, projet d'établissement, règlement intérieur, avis sur les choix pédagogiques, avenir des options et sections

- son fonctionnement administratif :

Nombre d'heures d'enseignement attribuées à chaque niveau

- sa vie financière et matérielle :

Finances du collège, tarifs de la restauration scolaire (jusqu'au 31/12/2018).

Le Conseil d'administration missionne des instances comme la Commission Educative, le Conseil de Discipline.